

Doit on accepter le vote par internet à la primaire de l'écologie ?

A partir du 15 juin, il est prévu que vous soyez invités à voter par internet pour la primaire de l'écologie (le vote par correspondance reste possible) pourtant...

La communauté scientifique est contre et a clairement appelé « *pouvoirs publics, partis politiques et société civile* » à ce qu'ils ne recourent « *en aucune manière* » à ce type de vote au nom du principe de précaution¹. Ce vote n'offre aujourd'hui aucune garantie démocratique et de transparence.

Le logiciel libre, tel qu'il est pressenti, **n'est pas la solution** car l'électeur n'a aucun moyen pour vérifier sur son ordinateur (et encore moins sur un serveur) que c'est bien la version non modifiée du logiciel qui est utilisée. C'est pour cela que la communauté du libre comme l'APRIL ou Richard Stalman ont clairement expliqués qu'utiliser des logiciels libres ne rendait pas ce type de vote acceptable².

Le vote par correspondance optionnel ne rend pas acceptable l'utilisation du vote électronique. A l'heure où le rassemblement doit être le maître mot, combien d'électeurs dénieront toute légitimité à un résultat obtenu en mélangeant des voix d'un scrutin intrinsèquement opaque et invérifiable ? Pourtant le scrutin n'est pas accessoire et peut désigner le futur président de la république. La légitimité est indispensable.

Le vote par internet est la pire forme de vote électronique. Toutes les failles sont étendues sur l'ensemble du réseau et des ordinateurs personnels. La vérification par l'électeur est encore plus impossible.

Quel exemple les écologistes vont-ils donner ? Alors que le vote par internet se généralise poussé par de nombreux industriels (vote des députés des français à l'étranger, votes professionnels...), notre mouvement ne doit pas être perméable à ces lobbys et pouvoir lutter pour l'abolition de ces scrutins opaques et invérifiables.

Signez la pétition pour l'abandon du vote électronique à EELV :
www.ecolocitoyen.org

1 La communauté scientifique nationale s'est prononcée sans ambiguïté, à travers l'ASTI contre le vote électronique et a demandé que "*les pouvoirs publics, partis politiques et société civile ne recourent en aucune manière au vote électronique anonyme*" car les scientifiques expliquent justement qu'un vote dématérialisé ne peut être à la fois anonyme et vérifiable. Lire le communiqué de presse de l'ASTI sur ce sujet : - Une fédération de scientifiques français condamne l'immaturation du vote électronique <http://www.ordinateurs-de-vote.org/Communique-du-20-decembre-2007-Une.10360.html>

2 Le vote électronique est globalement condamné par la communauté du libre :

- Les grandes associations faisant la promotion du logiciel libre tels que l'APRIL estiment que "*l'utilisation de logiciels libres n'est pas suffisante pour rendre le vote électronique acceptable*" (Positions de l'April sur le vote électronique <http://www.april.org/association/positions/vote-electronique.html>).
- Richard Stalman, l'un des fondateurs, sinon le fondateur du mouvement libre, a une position lui aussi sans ambiguïté ("*I think that computerized voting is dangerous, and that the danger cannot be prevented by using only free software*").